

No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue publiquement le 07 avril 2026, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 6115-A rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Monsieur le maire Mario Lemire préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Monsieur Mario Lemire	maire	
Monsieur Éric Provencher	conseiller	siège 1
Monsieur Douglas Beard	conseiller	siège 2
Monsieur Simon Lauzière	conseiller	siège 3
Monsieur Jacob Morin	conseiller	siège 4
Madame Mélise Beaulac	conseillère	siège 5
Monsieur Jean-François De Plaen	conseiller	siège 6

Monsieur Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

---

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DÉCLARE LA SÉANCE OUVERTE À 20H02

58-04-2026

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour, préparé par le directeur général et greffier-trésorier, est soumis aux membres du conseil municipal pour adoption.

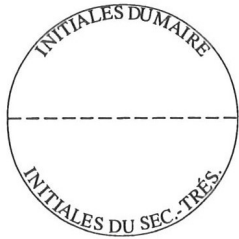
Sur proposition de M. Jacob Morin, appuyée par Mme Mélise Beaulac, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

59-04-2026

#### 3. PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION

**ATTENDU QU'**une copie du procès-verbal de la séance du conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey tenue le 09 mars 2026 a été remise à chaque membre du conseil dans les délais prévus au code municipal, celui-ci est soumis pour approbation;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. Jean-François De Plaen, appuyée par M. Simon Lauzière, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le greffier-trésorier soit dispensé de donner lecture du procès-verbal et que celui-ci soit approuvé tel que soumis.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

### 4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

### 5. ADMINISTRATION ET FINANCES

60-04-2026

#### 5.1 ADOPTION DES COMPTES – MARS 2026

Sur proposition de Mme MéliSe Beulac, appuyé par M. Jacob Morin, il est unanimement résolu d'adopter les comptes du mois de mars 2026 tels que présentés, pour un montant total de 531 865,62 \$.

Je soussigné, Alexandre Côté, trésorier, certifie par la présente que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

61-04-2026

#### 5.2 AUTORISATION DU REPORT DE VACANCES ET TRANSFERT EN BANQUE DE TEMPS – COTE.ALEX

CONSIDÉRANT que le directeur général, M. Alexandre Côté, n'a pas été en mesure de prendre l'ensemble de ses vacances annuelles en raison des besoins opérationnels de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des politiques internes de l'organisation, plus précisément de l'article 6.03b, le conseil municipal peut accorder une dérogation permettant de reporter des vacances non prises;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le report de ces heures de vacances;

CONSIDÉRANT la volonté de convertir ces heures en banque de temps;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Provencher  
APPUYÉ PAR M. Douglas Beard  
ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le report de soixante-quinze heures et cinquante minutes (75,50 heures) de vacances non utilisées du directeur général, M. Alexandre Côté;

DE TRANSFÉRER ces heures reportées dans sa banque de temps, conformément aux conditions applicables;

D'AUTORISER la direction à effectuer les ajustements administratifs nécessaires au dossier de l'employé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

62-04-2026

### 5.3 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA VOIRIE LOCALE – PPA-CE

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a un réseau routier de 125 km de routes dont plusieurs kilomètres en gravier;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit, non seulement entretenir son réseau routier, mais doit aussi investir chaque année des sommes importantes pour remettre en état certaines routes en fin de vie;

**Il est proposé** par M. Simon Lauzière

**Appuyé** par M. Jacob Morin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QU'UN** montant de 25 000 \$ soit demandé aux instances gouvernementales concernées dans le cadre du programme PPA-CE de l'exercice financier 2026-2027, pour les travaux d'accotements d'une partie du rang 5 et du rang Talbot.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer tous documents à cet effet.

63-04-2026

### 5.4 EMBAUCHE – EMPLOYÉ-OPÉRATEUR DE TRAVAUX MANUELS – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET ENTRETIEN

Communication est donnée par le directeur général relativement à l'embauche d'un employé-opérateur de travaux manuels, dont l'entrée en fonction est prévue le 7 avril 2026.

Sur proposition de la conseillère Mme Mélise Beaulac, appuyé par le conseiller M. Jean-François De Plaen, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

**DE PROCÉDER** à l'embauche de M. Alex Desgagné Roy à titre d'employé à temps plein au poste d'employé-opérateur de travaux manuels et d'entretiens (classe D) au service des travaux publics et entretien;

**DE FIXER** ses conditions de travail conformément aux politiques internes en vigueur, incluant un classement à l'échelon 2;

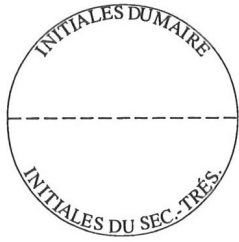
**DE PRÉVOIR** une période de probation de trois (3) mois;

**DE CONFIRMER** la date d'entrée en fonction au 7 avril 2026.

64-04-2026

### 5.5 AUTORISATION DE REPORT DE VACANCES – DES.ALE

**CONSIDÉRANT** que certaines heures de vacances de M. Alex Desgagné Roy n'ont pas été prises au cours de la période de référence;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

CONSIDÉRANT qu'en vertu des politiques internes de l'organisation, plus précisément de l'article 6.03 b), le conseil municipal peut accorder une dérogation permettant de reporter des vacances non prises;

CONSIDÉRANT la demande visant le report de 8,75 heures de vacances;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Mme Mélise Beaulac  
APPUYÉ PAR M. Jacob Morin  
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le report de 8,75 heures de vacances non utilisées de M. Alex Desgagné Roy;

QUE ces heures soient reportées conformément aux modalités applicables prévues aux politiques internes de l'organisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

65-04-2026

### 5.6 OPPOSITION AU PROGRAMME FÉDÉRAL DE RACHAT DES ARMES À FEU DE STYLE ARMES D'ASSAUT

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Canada a mis en place un programme de rachat des armes à feu de style armes d'assaut;

**ATTENDU QUE** ce programme vise des armes actuellement détenues légalement par des citoyens respectueux des lois, notamment dans un contexte de chasse et de tir sportif;

**ATTENDU QUE** les données disponibles indiquent que la majorité des armes utilisées dans les crimes violents proviennent du marché illégal et non du marché légal;

**ATTENDU QUE** la lutte contre le trafic illégal d'armes, le crime organisé et la violence armée constitue une priorité en matière de sécurité publique;

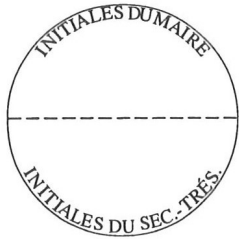
**ATTENDU QUE** les compensations financières prévues dans le cadre du programme de rachat sont jugées insuffisantes, inéquitables ou non garanties pour l'ensemble des propriétaires concernés;

**ATTENDU QUE** l'application de ce programme mobilise des ressources policières importantes, au détriment des efforts consacrés à la lutte contre la criminalité réelle;

**ATTENDU QUE** les politiques publiques en matière de sécurité doivent être fondées sur des données probantes et viser une efficacité réelle;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mme Mélise Beaulac, appuyée par M. Simon Lauzière, il est résolu à la majorité des conseillers;

**QUE** le conseil municipal s'oppose au programme fédéral de rachat des armes à feu de style armes d'assaut sur sa forme actuelle;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

**QUE** la municipalité affirme que la priorité en matière de sécurité publique doit être la lutte contre le trafic illégal d'armes, le crime organisé et la violence armée;

**QUE** la municipalité demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin de privilégier des politiques fondées sur des données probantes et sur l'efficacité réelle;

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise aux instances gouvernementales concernées, notamment aux députés fédéraux et provinciaux du territoire.

66-04-2026

5.7 CONFIRMATION DE LA FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION –  
SIM.MEG

**CONSIDÉRANT** que Mme Meghan Simard a été embauchée à titre d'inspectrice en bâtiment et en environnement;

**CONSIDÉRANT** que Mme Simard a complété sa période de probation conformément aux conditions d'emploi établies;

**CONSIDÉRANT** que l'évaluation de rendement réalisée démontre une intégration réussie, un bon niveau de compétence et une capacité à relever les défis liés au poste;

**CONSIDÉRANT** les recommandations favorables émises à la suite de la rencontre d'évaluation tenue le 31 mars 2026;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR :** M. Jean-François De Plaen

**APPUYÉ PAR :** M. Éric Provencher

**ET RÉSOLU;**

**QUE** le conseil municipal confirme la réussite de la période de probation de Mme Meghan Simard;

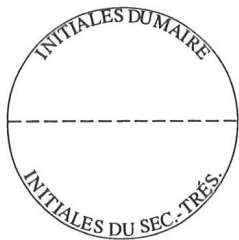
**QUE** Mme Meghan Simard soit confirmée dans son poste d'inspectrice en bâtiment et en environnement à compter du 31 mars 2026;

**QUE** les conditions de travail applicables à son poste soient maintenues conformément aux politiques en vigueur de la municipalité.

## 6. SÉCURITÉ INCENDIE

### 6.1 RAPPORT DU MOIS SERVICE INCENDIE

13 appels (08 premiers répondants, 1 vérification pour feu à ciel ouvert, 02 entraides, 01 alarme incendie et 01 vérification installation électrique ).



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

67-04-2026

### 6.2 AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE #FC-003780 – THIBAUT & ASSOCIÉS INC.

Communication est donnée par M. Pierre Blanchette, directeur du service incendie, concernant la facture #FC-003780 de la compagnie Thibault & Associés Inc., au montant de 3 305,43 \$ taxes incluses, relativement à l'essai annuel de pompes et aux réparations effectuées sur le camion #6207 du service incendie;

Il est proposé par M. Simon Lauzière, appuyé par Mme. Mélise Beaulac, et résolu par le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers, d'autoriser le paiement de la facture #FC-003780 telle que soumise et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-220-10-526.

68-04-2026

### 6.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE SERVICES DE PREMIERS RÉPONDANTS

ATTENDU QUE la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence (RLRQ, c. S-6.2) prévoit la possibilité pour une municipalité de conclure une entente afin d'offrir des services de premiers répondants;

ATTENDU QU'une Entente de services de premiers répondants a été préparée entre le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie et la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey.

ATTENDU QUE cette Entente prévoit notamment les rôles, responsabilités, obligations, standards de performance et modalités de compensation financière applicables aux Parties;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun d'offrir des services de premiers répondants sur son territoire, conformément aux dispositions de ladite Entente;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Provencher

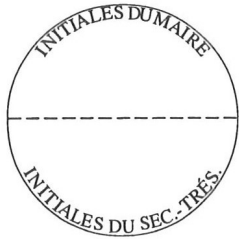
APPUYÉ PAR M. Simon Lauzière

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'ACCEPTER les termes de l'Entente de services de premiers répondants à intervenir entre le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie - Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke et la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite Entente ainsi que tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution;

DE CONFIRMER que la Municipalité s'engage à respecter les obligations prévues à l'Entente, incluant celles relatives à l'implantation, à la formation, aux standards de performance et aux redditions de comptes;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

DE TRANSMETTRE copie certifiée conforme de la présente résolution au coordonnateur SPU de l'Estrie et au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie - Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke.

### 7. TRAVAUX PUBLICS ET DE VOIRIE

### 8. HYGIÈNE DU MILIEU

69-04-2026

#### 8.1 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA MESURE DE BOUE DE LA STATION D'ÉPURATION POUR 2026- 2027-2028

Communication est donnée du directeur général et greffier-trésorier relatif à une offre de services professionnels pour la mesure de boue de la station d'épuration se résumant comme suit;

-ÉCHO-TECH H2O 3 ans (2026-2027-2028) 2 050.00\$ / an

(Pour les 4 étangs excluant les taxes)

Sur proposition du conseiller M. Simon Lauzière et appuyée par M. Éric Provencher, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général à signer l'entente à cet effet pour et au nom de la municipalité et d'accepter l'offre de l'entreprise Écho-Tech H2O au prix soumis mais pour seulement 2 ans (2027-2028). Un crédit de 90\$ pour chaque étang qui ne sera pas mesuré à la demande de la municipalité.

### 9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Dépôt

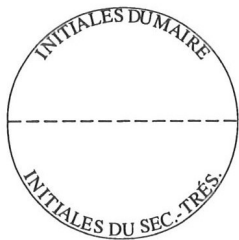
#### 9.1 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – INSPECTION EN BÂTIMENT 10 demandes de permis (valeur approx. 865 300 \$)

70-04-2026

#### 9.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 638 RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT QUE la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit adopter un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments, prévu à l'article 145.41 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2026;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

CONSIDÉRANT QUE ce règlement contient des normes visant à empêcher le déperissement des bâtiments, à les protéger contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure;

CONSIDÉRANT QU'une séance de consultation publique a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril 2026 à 16 h 00, permettant aux citoyens de s'exprimer sur le projet;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a conformément été donné à la séance ordinaire tenue le 9 mars 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption applicable a été régulièrement suivie;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jacob Morin, appuyée par M. Simon Lauzière, il est unanimement résolu d'adopter le règlement 638 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

71-04-2026

### 9.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1130, RUE PROVENCHER

Les membres du conseil municipal prennent en considération une demande de dérogation mineure formulée concernant l'immeuble situé au numéro, 1130 rue Provencher (lot 5 740 483 cadastre du Québec), et ayant pour objet :

- a) -De rendre conforme la marge avant du bâtiment principal existant à 9,66 mètres alors que le règlement 547 exige une distance minimale de 10 mètres

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, informant le conseil municipal que la demande devrait être acceptée.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié.

Sur proposition du conseiller M. Jean-François De Plaen, appuyée par Mme Mélise Beaulac

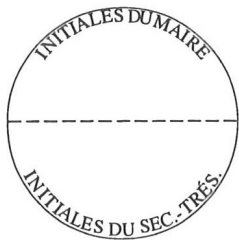
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'accepter** la dérogation mineure telle que demandée.

72-04-2026

### 9.4 DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION RELATIF À UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) LOT 5 739 222.

#### ATTENDU QUE

- le Règlement no 631 sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Municipalité



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

de Saint-Félix-de-Kingsey prévoit la possibilité d'autoriser, sous certaines conditions, un projet dérogeant aux règlements d'urbanisme;

- une demande de PPCMOI a été déposée au Service de l'urbanisme et de l'environnement concernant le lot 5 739 222, situé en zone I-1 (Industriel), visant l'agrandissement d'un bâtiment industriel;
- le projet respecte les objectifs du plan d'urbanisme et les critères du règlement 631 relatifs à l'intégration architecturale, la mise en valeur du site et l'absence de nuisances pour les propriétés avoisinantes;
- Le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la demande et formulé une recommandation favorable.

### ATTENDU QUE

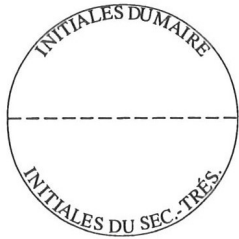
- le projet d'agrandissement, tel que soumis, ne respecte pas le Règlement de zonage 547, pour la zone I-1, dont la marge avant qui serait de 3 m malgré le règlement de zonage numéro 547 qui mentionne que la marge avant doit être de 10m.

### PAR CONSÉQUENCE

il est proposé par monsieur Douglas Beard, appuyé par monsieur Jean-François De Plaen et résolu à l'unanimité que le CCU recommande d'accepter la demande de PPCMOI, pour l'immeuble situé sur le lot 5 739 222 sur la route 255 pour autoriser l'agrandissement en cours avant avec une marge avant de 3 m malgré le règlement de zonage numéro 547 qui mentionne que la marge avant doit être de 10m.

1. Le projet est assorti des conditions suivantes, le cas échéant :

- Respect des plans et des croquis déposés;
- l'aire d'attente des camions a été déplacé à l'intérieur de leur clôture;
- un avis professionnel du MTQ doit être exigé avant l'émission de permis concernant :
  - La distance de l'agrandissement projeté et la route 255;
  - Le voyageant et l'accessibilité des portes de garage latéral;
  - Le triangle de visibilité;
  - L'efficacité du voyageant et chargement des camions.
- Des arbustes doit être ajoutés en façade de l'agrandissement;
- Que le stationnement n'empiète pas dans l'emprise de la rue de l'église.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

2. Le projet de résolution est soumis à la consultation publique, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1);

3. Le greffier est mandaté pour publier un avis public annonçant la tenue de cette consultation et informer les citoyens de leurs droits quant à une éventuelle demande d'approbation référendaire.

Une séance de consultation publique sera tenue le : 04 mai 2026 à 19h45.

### 10. LOISIRS ET CULTURE

73-04-2026

#### 10.1 AUTORISATION DE DÉPENSES – SEMAINE DE RELÂCHE 2026

Sur proposition de M. Éric Provencher, appuyé par Mme Mélise Beaulac, il est unanimement résolu d'autoriser les dépenses prévues au budget 2026 dans le cadre des activités de la semaine de relâche, pour un montant maximal de 2 500 \$, le tout imputable au poste budgétaire 02-701-99-447.

74-04-2026

#### 10.2 AUTORISATION DE DÉPENSES – FÊTE NATIONALE 2026

Sur proposition de M. Éric Provencher, appuyé par M. Douglas Beard, il est unanimement résolu d'autoriser les dépenses prévues au budget 2026 dans le cadre des activités de la Fête nationale, pour un montant maximal de 15 000 \$, le tout imputable au poste budgétaire 02-701-93-447.

75-04-2026

#### 10.3 AUTORISATION DE DÉPENSES – SOIRÉE D'HUMOUR 2026

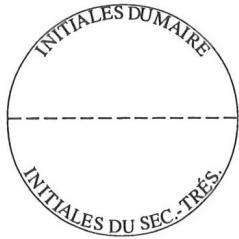
Sur proposition de Jean-François De Plaen, appuyé par M. Simon Lauzière, il est unanimement résolu d'autoriser les dépenses prévues au budget 2026 dans le cadre des activités de la soirée d'humour, pour un montant maximal de 5 000 \$, le tout imputable au poste budgétaire 02-701-99-447.

76-04-2026

#### 10.4 DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE DE LA RANDONNÉE DU SOUVENIR THIERRY LEROUX

Correspondance reçue demandant à la municipalité l'appui et l'autorisation d'un droit de passage de la randonnée du souvenir Thierry Leroux afin de promouvoir et améliorer la qualité de vie des jeunes de 4 à 25 ans de la MRC de la Vallée de l'Or et de la Communauté Anishabe de Lac du 20 août au 22 août 2026.

-La Randonnée du souvenir Thierry Leroux regroupera environ 60 femmes et hommes, policiers, pompiers, ambulanciers, militaires et des supporters de tous horizons.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Il est proposé par M. Jacob Morin, appuyé par M. Éric Provencher et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité appuie et autorise le passage du 20 Août au 22 août 2026.

77-04-2026

10.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FORMULÉE PAR L'ORGANISME  
LES FÉLIXERIES POUR L'ANNÉE 2026

*M. Mario Lemire se retire pour ce point et déclare son intérêt, car il est sur le CA.*

**ATTENDU QUE** l'organisme Les Félixeries a formulé une demande d'aide financière pour rembourser les coûts des fournisseurs qui exigent un paiement sur réception avant l'événement, et que le montant demandé s'élève à 20 000 \$;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal reconnaît l'importance des activités de l'organisme Les Félixeries pour la communauté et souhaite soutenir son financement en acceptant une aide financière;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Douglas Beard, appuyé par M. Éric Provencher et est résolu à la majorité des conseillers, que le conseil municipal accorde une aide financière de 20 000 \$ à l'organisme Les Félixeries. Montant prévu au budget 2026.

### **11. SUJETS DIVERS**

11.1 La prochaine réunion régulière du Conseil municipal aura lieu le lundi 04 mai 2026 dès 20 h au lieu habituel des rencontres, soit à la salle du conseil située au 6115-A rue Principale à Saint-Félix-de-Kingsey.

### **12. RAPPORT DES ÉLUS**

### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

### 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

78-04-2026

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ont été étudiés et discutés;  
**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller M. Doulgas Beard  
et résolu,

**QUE** la séance soit levée à 20h31

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

Monsieur Mario Lemire  
Maire

---

Alexandre Côté  
Directeur général et  
greffier-trésorier